

o.258.3 - BBP/db

3003 Berne, le 18 juin 1976

Note au Chef du Département

Situation financière du CICR -  
Visite de MM. Martin et Hay  
22 juin 1976

---

1. En mars dernier, M. Gallopin, Président du Conseil exécutif du CICR, avait manifesté, auprès de Mlle Pometta, le désir de vous rencontrer pour vous exposer la situation financière difficile du CICR et solliciter une garantie de déficit de la Confédération (il s'agissait d'une somme de 2 millions de francs par an).

Nous étions d'avis, à l'époque, qu'il n'y avait pas lieu de prendre l'initiative d'un tel entretien et qu'il convenait plutôt d'attendre l'entrée en fonction de M. A. Hay, qui, au cours de discussions privées, avait laissé entendre que ses efforts tendraient à l'équilibre du budget.

Au cours de la visite qu'il fit au soussigné le 31 mars, M. E. Regenass, directeur des finances et de l'administration du CICR, fit valoir que, par suite de l'amélioration constatée depuis l'établissement du budget, la question de la garantie de déficit pouvait être laissée provisoirement en suspens.

Il est possible que le sujet soit évoqué mardi prochain. Nous ne sommes guère enclins à recommander l'octroi d'une garantie de déficit que nous considérons être un oreiller de paresse bien commode. De nombreux échos recueillis récemment nous amènent à penser que le CICR peut et doit compresser ses dépenses administratives et somptuaires (Le Conseiller national Baechtold lui a posé des questions très précises à ce sujet : les réponses reçues au cours d'un déjeuner de travail auraient été jugées satisfaisantes, pour l'instant tout au moins, par le parlementaire vaudois). Nous pensons que le CICR a trop souvent recouru à une solution de facilité en faisant appel aux contributions financières de la Confédération sans avoir peut-être entrepris des démarches suffisamment insistantes auprès d'autres gouvernements. Nous avons l'espoir que M. Hay fera souffler un vent nouveau dans son organisation.

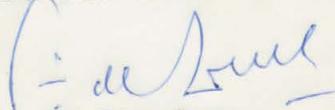
./.

- 2 -

Notre contribution annuelle ordinaire se chiffre à 7,5 millions de francs, à laquelle s'ajoute la couverture des frais résultant des missions temporaires jusqu'à concurrence de 5 millions de francs par an. En 1975, notre participation aux divers programmes particuliers du CICR (en espèces, en lait et en farine) a en outre atteint 4.799.000 francs. La Confédération a dès lors versé une somme globale de 17.299.000 francs au CICR l'an dernier.

2. Nous avons attiré votre attention sur l'appel lancé par le CICR en faveur du Liban : les opérations projetées au cours des six prochains mois sont budgetées à 21 millions de francs. Les gouvernements sollicités semblent faire la sourde oreille : les contributions n'atteindraient que 500'000.- francs jusqu'ici. En fonction de nos possibilités, nous répondrons prochainement à cet appel par des versements échelonnés dans le temps, en fonction de l'évolution de la situation politique au Liban.

Direction  
des organisations internationales

  
F. de Ziegler

Copies : - Mme le Ministre F. Pometta, pour information  
- M. A. Bill, pour information